

AVIS DE COURSE TYPE 2017-2020
Dériveurs – Quillards - Catamarans

Régate de Ligue Windsurf
5 mai 2019
Baie du Pouliguen, La Baule
CNBPP
5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.3 Les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 - tous les bateaux **BIC 293OD : Minimes F et G**
Espoirs F et G

| | |
|------------------|---------------|
| BIC293+ | F et G |
| Raceboard | Open |
| Windfoil | Open |

- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire **en ligne** : <https://cnbpp.axyomes.com/client/2-1.php?4e7c2592e6264f9d5a9ec4233e262f911551884008>

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- Le certificat de jauge ou de conformité,
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

| Classe | Montant |
|--------|---------|
| Toutes | 12€ |

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Dimanche 5 mai 2019 de 8h30 à 9h30

5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

| Date | Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement | Classe(s) |
|--------------------------------|---|---------------|
| Dimanche 05/05/2019 | 10h30 | Toutes |

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **15h00**

6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront

- Affichées selon la Prescription Fédérale

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type **Trapèze**

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 **1** course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de **2** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand **3** à **6** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

CNBPP

77 rue François BOUGOUIN

44510 Le Pouliguen

Tel : 02 40 42 53 04

contact@cnbpp.fr

ANNEXE ZONE DE COURSE

